

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00062 Numéro SIREN : 529 351 249 Nom ou dénomination : A.Z CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 28057

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AZ CONSEIL 32 AVENUE LAENNEC 93380 PIERREFITTE SUR SEINE France	32 AVENUE LAENNEC 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
SIRET 52935124900014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées SECRETARIAT Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	5 888	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Certific conforme à l'original
de 15/11/23

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI			Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐	Viseur conventionné ☐	N° d'agrément CGA	Date : 01052023	Lieu : PIERREFITTE SUR SEINE	
			Qualité :	GERANTE	
			Nom du signataire :	MME GUNES ESRA	

28057

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>AZ CONSEIL</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>32 AVENUE LAENNEC 93380 PIERREFITTE SUR SEINE</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>5</td><td>2</td><td>9</td><td>3</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td><td>9</td></tr></table>												5	2	9	3	5	1	2	4	9
5	2	9	3	5	1	2	4	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	0	2	2		
3	1	1	2	0	2	2														
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF																				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014	2 620	016	1 681		939										
	Immobilisations corporelles *				028	7 872	030	452		7 421										
	Immobilisations financières * (1)				040	1 140	042			1 140										
	Total I (5)				044	11 632	048	2 132		9 500										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	50 828	070			50 828											
		Autres* (3)		072		074														
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084		086															
Charges constatées d'avance*		092		094																
Total II		096	50 828	098				50 828												
Total général (I + II)					110	62 460	112	2 132		60 328										
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	2 000										
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126	1 020										
	Réserves réglementées*								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)								131	132										
	131																			
	Report à nouveau								134	12 073										
	Résultat de l'exercice								136	5 005										
	Subventions d'investissement								137											
	Provisions réglementées								140											
Total I								142	20 098											
Provisions pour risques et charges								Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	645										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	13 157										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table> 18 721)								169	172	26 427									
169																				
Produits constatés d'avance								174												
Total III								176	40 229											
Total général (I + II + III)										180	60 328									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AZ CONSEIL		Néant ☐ *	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services*	217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
Produits financiers (III)		280		294	
Charges financières (V)				(5)	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	5 005	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	883	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		
	ZFU-TE (44 octies A)		987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		
	JEI (44 sexes A)		989		
	ZRD (44 terdecies)		127		
	ZRR (44 quindecies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		
	Investissements outre-mer		344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993		
	Créanc report en arrière du déficit		346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990			
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1 Déficit col 2	352	5 888	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1 Déficit col 2	370		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : AZ CONSEIL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 620	412		414		416	2 620	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 872	472		474		476	7 872	
	Immobilisations financières	480	1 140	482		484		486	1 140	
TOTAL		490	11 632	492		494		496	11 632	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 681	502		504		506	1 681
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	452	562		564		566	452
	TOTAL	570	2 132	572		574		576	2 132

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>AZ CONSEIL</u>								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
						1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
						2			
						3			
						4			
						5			
						6			
						7			
						Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter					
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : AZ CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 5 2 9 3 5 1 2 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZ CONSEIL

ADRESSE (voie) 32 AVENUE LAENNEC

CODE POSTAL 93380

VILLE PIERREFITTE SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	RENKLITEPE	Prénom(s)	ESRA
Nom marital	GUNES	% de détention	50	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	11071984	N° Département	99	Commune	KMARAS
Pays					
Adresse : N°	122	Voie	RUE PIERRE CURIE		
Code Postal	93380	Commune	PIERREFITTE SUR SEINE	Pays	FR

Titre (2)	M	Nom patronymique	RENKLITEPE	Prénom(s)	AHMET
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	01041959	N° Département	99	Commune	KMARAS
Pays					
Adresse : N°	58	Voie	RUE D'AMIENS		
Code Postal	93380	Commune	PIERREFITTE SUR SEINE	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

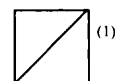
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 5 2 9 3 5 1 2 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZ CONSEIL

ADRESSE (voie) 30 AVENUE LAENNEC

CODE POSTAL 93380

VILLE PIERREFITTE SUR SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL AZ CONSEIL

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 4 000.00 euros

Siège Social : 32 Avenue Laennec

93380 PIERREFITTE SUR SEINE

RCS DE BOBIGNY N°529 351 249

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023**

En l'an deux mille vingt trois

Le 30 juin à 10 heures,

Au siège social, à Pierrefitte

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « **AZ CONSEIL** » au capital de 4 000 euros.

Divisé en 100 parts sociales de 40 euros chacun se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du gérant

SONT PRESENTS :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| ➤ Mme GUNES Esra | 50 parts gérante associée |
| ➤ Mr RENKLITEPE Ahmet | 50 parts associés |

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence est déclarer régulièrement constituée.

Mme GUNES Esra préside la réunion en sa qualité de Gérante

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2022**
- Rapport du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus au Gérant
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 décembre 2022**.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Gérant.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Gérant.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant relative à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'il a été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **5 005.00 euros**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice : 5 005.00

- 5 % à la réserve légale, soit250.25 euros
- Le solde au Report à nouveau soit.....4 754.75 euros

Total égale au bénéfice de l'exercice5 005.00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 501 de Loi 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Gérant



L'associé

